



Détention d'animaux sauvages

Demande d'autorisation

- détention professionnelle
 détention privée
 détention d'animaux sauvages protégés
 détention d'animaux sauvages dangereux

Article 10 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 20 juin 1986 (LChP, RS 992.0); article 6 de l'ordonnance sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 29 février 1988 (OChP, RS 922.01).

Article 7 de la loi fédérale sur la protection des animaux du 16 décembre 2005 (LPA, RS 455); articles 89, 90, 94, 95, 96 et 209 de l'ordonnance sur la protection des animaux du 23 avril 2008 (OPAn, RS 455.1).

Articles 3 alinéa 3, 7, 9, 10 et 11 du règlement d'application de la loi fédérale sur la protection des animaux du 15 juin 2011 (RaLPA, M 3 50.02).

Formule à retourner à l'adresse ci-dessous

Service de la consommation
 et des affaires vétérinaires (SCAV)
 Quai Ernest-Ansermet 22
 Case postale 76
 1211 Genève 4 Plainpalais

1 Désignation et adresse de l'établissement / du détenteur

7 Lieu de détention des animaux s'il diffère du point 1

Tél. (commerce) :
 Tél. (privé) :

8 Genre et but de la détention des animaux

2 Nom et profession du responsable de l'établissement (uniquement pour la détention professionnelle)

9 Nom et adresse du vétérinaire compétent pour la surveillance sanitaire régulière (ne doit être rempli que par les établissements professionnels et les privés détenant un grand nombre d'animaux)

3 Nombre de gardiens d'animaux

- avec certificat de capacité
 sans certificat de capacité

10 Nombre d'animaux et d'espèces (éventuellement joindre un inventaire des animaux)

4 L'établissement existe depuis / l'ouverture est prévue pour le

11 Dimensions et structure des enclos (éventuellement joindre des plans)

5 Assurance RC englobant le risque inhérent à la détention d'animaux (uniquement animaux sauvages dangereux)

Compagnie :

Police N°

Durée de l'assurance jusqu'au

Somme assurée : CHF .--

6 Le soussigné atteste qu'il a connaissance des prescriptions de la législation sur la protection des animaux régissant la détention et le commerce des animaux

12 Sceau et signature du service chargé de délivrer les autorisations

Lieu et date :

Signature :